

- Veuillez remplir ce formulaire si vous déposez une demande de tutelle aux biens d'un mineur (personne de moins de 18 ans) en vertu de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.
- Veuillez soumettre une annexe distincte pour chaque personne mineure indiquée sur le présent annexe. Vous pouvez renommer chaque annexe (de A à Z) selon les besoins.

Annexe " " du jugement

1. Le présent plan de gestion accompagne la demande soumise par :

Nom complet de la partie requérante		
Prénom	Second prénom	Nom de famille
Nom complet de la partie requérante		
Prénom	Second prénom	Nom de famille
Nom complet de la partie requérante		
Prénom	Second prénom	Nom de famille

N^o de dossier de la court (selon la disponibilité) _____

afin de demander la tutelle aux biens de la personne mineure:

Prénom	Second prénom	Nom de famille
Date de naissance (aaaa/mm/jj)		

2. Tutelle aux biens

À ma connaissance, les avoirs et les revenus de :

la personne mineur (Indiquer son nom)	Prénom	Nom de famille
--	--------	----------------

devant être administrés sous tutelle sont : (indiquer ci-dessous les avoirs et les revenus devant être administrés sous tutelle)

5. Plan de placement

Veillez expliquer ci-dessous votre plan de placement, en tenant compte des critères devant régir les décisions de l'investisseur prudent, et présenter la liste des placements proposés, des renseignements sur ces placements, et tous les frais, charges ou commissions associés à ces placements. (Veillez énumérer les placements supplémentaires sur un page séparée)

Placements envisagés	Détails sur les placements envisagés	Frais, charges ou commissions

Indiquer les fourchettes pour les placements

	Minimum	Maximum
Espèces	%	%
Revenue fixe	%	%
Actions	%	%

Engagements et reconnaissance de la ou des parties requérantes

La ou les parties requérantes reconnaissent qu'elles ont préparé ou fait préparer le plan ci-dessus, qu'elles ont lu et qu'elles comprennent son contenu.

La ou les parties requérantes s'engagent à respecter les conditions du Plan de gestion approuvé par la Cour et, de façon générale, les dispositions de la *Loi sur les fiduciaires*, L.R.O. 1990, chap. T.23, dans sa version modifiée

La ou les parties requérantes s'engagent à tenir des registres et des comptes exacts et précis de toutes les opérations, y compris les placements et les entrées et sorties de fonds, et de rendre des comptes sur la tutelle selon ce qui est demandé.

La ou les parties requérantes s'engagent à fournir à la personne mineure une éducation sur la gestion de ses finances et les placements avant qu'elle atteigne l'âge de 18 ans.

***Ces conditions ne s'appliquent pas aux demandes de tutelle aux biens visant la gestion des indemnités versées à une personne mineure pour préjudice corporel ou le produit d'un règlement pour préjudice corporel. Les conditions qui s'appliquent au Plan de gestion des indemnités pour préjudice corporel sont énoncées au Formulaire 2.**

Nom de la partie requérante 1	Signature	Date (aaaa/mm/jj)
Nom de la partie requérante 2	Signature	Date (aaaa/mm/jj)
Nom de la partie requérante 3	Signature	Date (aaaa/mm/jj)

Veillez compléter une annexe distincte pour chaque personne mineure supplémentaires